

STÉPHANE BLANCHETTE
Président du conseil des gouverneurs

Le 11 janvier 2018

Envoyé par courriel

Commission des finances publiques
Assemblée nationale du Québec
cfp@assnat.qc.ca

Objet: Convocation à la Commission des finances publiques sur le projet de loi n° 141

Madame, Monsieur,

Le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ), la voix au Québec de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (Institut) aimerait remercier la Commission des finances publiques (Commission) de nous avoir convoqué afin de présenter nos commentaires sur le projet de loi n° 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

Réponse à la convocation

L'Institut est conscient du privilège d'une telle convocation et de l'importance du projet de loi pour les consommateurs qui bénéficient des produits financiers ainsi que l'industrie financière du Québec. Cependant, suite à une réflexion au sein de notre groupe, nous sommes dans le regret d'informer la Commission que l'Institut ne pourra participer aux audiences, étant donné que nos membres ont des positions divergentes par rapport à des enjeux clés du projet de loi.

Commentaire sur le projet de loi

Bien que nous ne puissions participer aux audiences de la Commission, nous aimerions soumettre nos commentaires par rapport à un enjeu sur lequel nos membres sont unanimement d'accord. En effet, nous sommes en faveur des modifications prévues à la Loi sur les valeurs mobilières du Québec qui permettraient aux représentants en épargne collective de partager leurs commissions avec une société inscrite. Cette mesure rectifierait un déséquilibre entre le traitement des commissions pour les représentants en épargne collective au Québec et leurs homologues dans certaines autres provinces qui bénéficient déjà de cet avantage. Il y aura également une plus grande équité entre les représentants en assurance et les représentants en épargne collective car, du côté de l'assurance le paiement des commissions aux sociétés est permis.

L'Institut espère pouvoir participer à d'autres consultations de la Commission dans le but de contribuer à l'élaboration de politiques publiques du gouvernement du Québec, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Kia Rassekh, Directeur régional, Québec, par courriel au krassekh@ific.ca ou par téléphone au 514-985-7025.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, les expressions de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement,



Stéphane Blanchette

Président du conseil des gouverneurs du CFIQ